



les temps de coupure dans la grande remise

Par **patwiq**, le **14/11/2009** à **09:48**

Bonjour,

Chauffeur de Grande Remise (statut ouvrier), notre employeur, s'appuyant sur une convention signée par un délégué du personnel cadre, nous demande des amplitudes de travail de 12 à 14h par jour. Durant ce temps, nos missions peuvent être de 1 à 14h. Notre employeur nous demande de mettre des temps de coupures lors de la validation par PDA de notre fin de journée. Ces coupures doivent recouvrir nos temps d'attente mission, même si, pouvant être appelé à tout moment, on doit être disponible de suite. Elles doivent aussi couvrir les temps pendant les mises à disposition (heures dédiées à tel client) où nous ne conduisons pas, alors qu'on attend l'instant précis et non annoncé où le client revient vers le véhicule. Que nous le fassions ou pas, en fin de semaine, nos relevés de service de la semaine écoulée affichent des temps de coupures nettement supérieurs à ceux que nous avons saisi sur nos machines. Ainsi, au terme du mois, le volume heures travaillées se trouve diminué de plus de trente heures non notées par le chauffeur.

Est-ce légal? Si non, de quel recours disposent les salariés visés?